CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES

MARCHE N° 2016/31155 POUR 1 VOYAGES SCOLAIRES AVEC SÉJOUR

Établi en application du Code des Marchés Publics et relatif à la prestation de transport, d'hébergement, d'animations et/ou de visites pour :

Lot 1 : Séjour en Allemagne

Représentant du pouvoir adjudicateur :
Madame Natalie GAÜZERE, Principale

Agent comptable assignataire des dépenses relatives au marché :
Monsieur Pierre BONJEOVANIE

Service acheteur :
Monsieur Yann PROVOST, Adjoint gestionnaire

Article 1 : objet du marché

1.1 – Définition de la prestation

Le présent marché de service a pour objet le transport, l'hébergement, l'animation et/ou les visites, des élèves et de leurs accompagnateurs dans le cadre d'un voyage scolaire en Allemagne.

1.2 – Décompositions en lots

Ce marché est alloti par séjour. Les candidats doivent répondre sur l'ensemble du lot. Une offre incomplète ne pourra être retenue.

- Lot 1 : voyage en Allemagne pour 47élèves et 3 accompagnateurs au départ de Pian sur Garonne

Le marché est passé en procédure adaptée en vertu de l'article 28 du code des marchés publics.

Article 2 : lieu d'exécution

La consultation porte sur les prestations visées à l'article 14.
Pour le lot 1, le départ et l'arrivée sont au collège.

Article 3: durée d'exécution du marché

Le délai d'exécution du présent marché est fixé aux dates de chacune des prestations :

1) du dimanche 22 mai 2016 au soir au samedi 28 mai 2016 dans la matinée pour le lot 1

La réponse à la consultation vaut acceptation de ces délais.

Article 4 : pièces constitutives

Le marché est constitué par les documents contractuels suivants :

- l'acte d'engagement (DC3) complété et signé avec le bordereau de Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF). Les modèles de document peuvent être téléchargés sur le site du Ministère des Finances.

- le cahier des clauses particulières paraphé ;

- le mémoire technique remis par le titulaire à l'appui de son offre ;

- le cahier des clauses administratives générales concernant les services en vigueur au moment de la consultation (consultable dans l'établissement).

Article 5 : contenu et forme des prix

5.1 – Forme des prix

Le marché est traité à prix forfaitaires. Le détail des prix pourra apparaître dans un bordereau de Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) annexé à l'acte d'engagement si le candidat le souhaite.

5.2 – Contenu des prix

Le prix indiqué de l'offre est un prix global TTC, ferme et définitif, comprenant a minima l'ensemble des prestations demandées. Il n'est pas nécessaire d'indiquer un tarif par élève. Par contre, le coût des accompagnateurs doit être précisé. Les prix sont réputés comprendre toutes les autres charges fiscales, parafiscales, taxes ou autres afférentes aux prestations.

Article 6 : régime des prix

Les prix sont fermes et non actualisables.

Article 7 : règlement des comptes

Le paiement s'effectuera en euro. Les factures, établies en un exemplaire au nom du titulaire et accompagnées des coordonnées bancaires (IBAN et BIC) devront être adressées au :

Collège du Pian-sur-Garonne
1 Lalieyre nord
BP 70015
33490 SAINT-MACAIRE

Les paiements seront effectués par mandats administratifs. Le chef d'établissement du collège, Madame Natalie Gaüzère est ordonnateur des dépenses. Le comptable assignataire est Monsieur Pierre Bonjeovanie.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours à compter de la date de réception des factures. Le défaut de paiement dans les délais prévus par le Code des marchés publics fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire. Le calcul de ces intérêts moratoires sera établi selon la réglementation en vigueur.

Article 8 : avances et retenues

Conformément aux articles L211-1 et suivants, R211-1 et suivants du code du tourisme et à l'instruction DGFIP N° 10-003-M9, l'avance est accordée avant service fait des dépenses de voyages et de séjours auprès d'agences de voyages titulaires de licences de tourisme et d'associations agréées tourisme, dans la limite de 70% du prix du voyage, les 30% restants pouvant être versés lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour.

Article 9 : pénalités encourues par le titulaire

Les pénalités encourues par le titulaire seront celles prévues dans le CCAG fournitures courantes et services en vigueur.

Article 10 : assurance souscrite par le titulaire

L'organisme titulaire du marché s'engage à fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle en cas de dommage.

Article 11 : résiliation

Le présent marché pourra être résilié dans les conditions et pour les motifs visés par les articles 29 à 36 du CCAG-FCS. Le marché pourra également être résilié dans les conditions prévues par l'article 47 du code des marchés publics.

Article 12 : règlement des litiges

Le tribunal administratif de Bordeaux est seul compétent pour le règlement des litiges.

Article 13 : liste récapitulative des articles du CCAG auxquels il est dérogé

Article 5.4 et 21

Article 14 : Contenu des prestations

Dispositions communes à tous les lots

Tous les frais liés à la bonne réalisation du voyage devront être pris en charge par le titulaire du marché et inclus dans son offre. Il ne devra rester aucun frais devant être réglé directement par les élèves ou les accompagnateurs.

Lot 1 : Voyage en Allemagne au départ de Pian sur Garonne

Prestations de transport, d'hébergement en familles hôtesses et de visites pour un voyage en Allemagne du dimanche 22 mai 2016 au soir au samedi 28 mai 2016 dans la matinée, pour un maximum de 47 élèves et 3 accompagnateurs comprenant :

1. Transport

Le titulaire assure le transport aller/retour, du collège du Pian-sur-Garonne au collège du Pian-sur-Garonne, via l'Allemagne, les transports (autocar, bus, tram, métro, bateau) lors des circuits, excursions et visites. Pour les déplacements en autocar, tous les frais y compris d'autoroute et de parking doivent être inclus dans le prix. Le prix comprend les frais d'hébergement et de restauration du chauffeur.

Dans tous les cas, l'autocar devra être équipé de ceintures de sécurité et les moyens de transport utilisés devront respecter la législation en vigueur à la date du transport.

Si transport par autocar, il devra être assuré par un bus de tourisme confortable, climatisé, équipé de toilettes et qui diffusera des films durant les trajets aller et retour, un nombre de chauffeurs suffisant et connaissant la zone de déplacement.

Le candidat fournira un mémoire technique l'engageant et où figureront, notamment, les caractéristiques de l'autocar mis à disposition, les immobilisations obligatoires de l'autocar et du chauffeur afin de respecter la réglementation en vigueur et toutes informations susceptibles de permettre à l'acheteur d'apprécier la qualité de l'offre.

2. Hébergement

Les familles hôtesses sont celles proposées par le titulaire du marché dans le cadre de la remise de son offre. L'offre doit comprendre la pension complète pour 50 personnes dont 3 adultes en fonction du programme.

Les familles devront toutes être à moins de 15 minutes en voiture du point de rassemblement. Le bus déposera les participants au point de rendez-vous. Les familles hôtesses auront à leur charge l'accompagnement des participants entre le point de rendez-vous et le lieu d'hébergement matin et soir. Les familles hôtesses et les participants devront pouvoir être contactés conformément aux dispositions du code du tourisme relatives à l'hébergement des mineurs.

Le titulaire assure la pension complète du petit-déjeuner du lundi 23 mai au petit-déjeuner du samedi 28.

La literie est fournie. Les élèves sont hébergés par chambre de 2 au maximum. Les familles n'accueillent pas d'autres groupes.

Les accompagnateurs sont hébergés en famille également selon les mêmes modalités. Ils doivent disposer d'un accès internet.

Sur la durée du séjour, le titulaire devra fournir les coordonnées d'un interlocuteur unique en France en mesure de prendre les décisions nécessaires à la bonne exécution du marché. Le titulaire devra disposer d'un relais en Allemagne en mesure de prendre en charge les problèmes rencontrés par le groupe pendant le séjour (perte de bagage, changement de famille si nécessaire…).

Le titulaire fournira les prestations nécessaires à la mise en œuvre du programme suivant :

Dimanche 22 mai
Départ du collège vers 18h. Trajet de nuit.

Du lundi 23 mai au vendredi 27 mai
Aix la Chapelle (visite guidée de la cathédrale et du trésor, visite guidée du centre-ville)
Cologne (visite guidée du centre-ville, visite guidée du Musée du chocolat, visite guidée de la Maison 4711)
Mayence (visite guidée du Musée Gutenberg, visite guidée de la vieille ville)
Promenade en bateau sur le Rhin (passage de la Lorelei, escale à Rüdesheim)

Vendredi 27 mai
Départ en début de soirée et retour en France. Trajet de nuit. Arrivée au collège samedi 28 mai dans la matinée.

Le titulaire intégrera l'assurance annulation, pour cas de force majeure ou sur présentation d'un certificat médical attestant l'impossibilité pour la personne concernée de participer au voyage. Les sommes retenues et le calendrier de mise en œuvre de l'assurance annulation devront être détaillés dans le mémoire technique.

Je déclare avoir pris connaissance des clauses figurant dans le présent CCP et ses annexes et m'engage à les respecter pendant toute la durée du marché.

Fait à …….…….
le …….……..….

Le candidat